



Alpes de Haute Provence

Commune de
Moustiers-Sainte-Marie

PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

4

<p>Plan local d'urbanisme Arrêté en date du 18 octobre 2016</p> <p>Approuvé en date du 30 avril 2018</p>	<p>Soumis à enquête publique</p> <p>Du 11 septembre 2017 Au 13 Octobre 2017</p> <p>LE MAIRE</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification en date du</p> <p>LE MAIRE</p>
--	---	---

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics.

1.0 VOIRIE COMMUNALE

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
1/1	3.3	Voie à aménager à Embourgues Haut. 6m de large	Commune
2/1	3.3	Voie à aménager à Embourgues Haut. 6m de large	Commune
3/1	3.3	Voie à aménager à Embourgues Bas. 6m de large	Commune
4/1	3.3	Voie à aménager à Le Claux. 4m de large	Commune
5/1	3.3	Voie à aménager à Saint Michel. 10m de large	Commune
6/1	3.3	Voie à aménager à Treguier Bas. 6m de large	Commune
7/1	3.3	Chemin piéton à Tréguier	Commune
8/1	3.3	Voie à aménager à Le Claux. 4m de large	Commune
9/1	3.3	Voie à aménager à Le Claux. 4m de large	Commune
10/1	3.3	Voie à aménager à Le Claux. 4m de large	Commune
11/1	3.3	Chemin piéton à Le Claux.	Commune
12/1	3.3	Chemin piéton à Le Claux.	Commune
13/1	3.3	Chemin piéton à Le Claux.	Commune

2.0 EQUIPEMENTS PUBLICS

Équipements sportifs, de détente et de loisirs, sociaux, culturels et administratifs aménagements des espaces publics

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
1/2	3.3	Aire d'accueil et parking et équipements connexes ou induits	Commune
2/2	3.3	Equipement sportif et parking et équipements connexes ou induits et aménagement pluvial	Commune
3/2	3.3	Extension du cimetière	Commune

3.0 VOIRIE DEPARTEMENTALE

N°ER	N° Plan	Désignation des opérations	Collectivité ou services public ayant demandé l'inscription
1/3a	3.7 3.2 3.3	Elargissement RD 952	CD 04
1/3b	3.7 3.2 3.3	Elargissement RD 952	CD 04
2/3	3.8	Elargissement RD 957	CD 04